MECENAT INDIVIDUEL
Devenez Amis Mécènes du Théâtre des Charmes

Madame, Monsieur,
Chers amis, Chers spectateurs,
Vous êtes spectateurs du Théâtre des Charmes, réguliers, habitués, ou spectateurs occasionnels. Vous souhaitez partager l'aventure singulière et unique d'un théâtre associatif. Vous appréciez la qualité de ses programmes. Vous souhaitez partager et développer l'esprit d'une association au service du public, participer aux échanges et aux rencontres avec les artistes, avec d'autres spectateurs, avec l'équipe qui fait vivre cette aventure. Vous vous sentez tout simplement proches du Théâtre des Charmes et de la vie culturelle de la ville d'Eu,

devenez Amis Mécènes !

Ce mécénat individuel est destiné aux particuliers : vous pouvez devenir acteurs privilégiés des projets, de la vie de notre association, et participer à la diffusion du spectacle vivant.

Mode d'emploi pour devenir Amis Mécènes
Vous faites un don
Eligible au dispositif du mécénat individuel, votre don vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de son montant (dans la limite de 20% du revenu imposable). Quelques exemples :
Pour un don de 50€, coût net après déduction fiscale : 17€(vous déduisez 33 € de votre imposition)
Pour un don de 100€, coût net après déduction fiscale : 34€(vous déduisez 66 € de votre imposition)
Pour un don de 300€, coût net après déduction fiscale : 102€(vous déduisez 198€ de votre imposition)
Vous déterminez le montant de votre don

Formulaire de renseignements mécène individuel:

Nom : ----------

Prénom : ---------- Date de naissance : ----------

Adresse : ----------
CP ---------- Ville ----------

☏ domicile : ---------- ☏ portable : ----------

Adresse mail :----------

Je fais un don de : (chiffres) ----------€ (lettres) ----------euros
Par CHEQUE ou ESPECES (entourer la bonne réponse)

Date de règlement : / /
Un reçu fiscal conforme au cerfa n° 11580*03 vous sera envoyé en début d'année civile

Etre mécène c'est participer à la démocratisation de l'art et de la culture ; elle permet à chacun d'accéder plus aisément à cette culture, notamment aux jeunes générations.
Vous pouvez devenir acteurs privilégiés des projets et des rencontres que nous concevons, aujourd'hui dans l'enceinte du Théâtre des Charmes – vaste et solide souvenir de la caserne militaire du Quartier Morris – ainsi que lors des co-accueils réalisés avec le Théâtre Municipal du Château de la Ville d'Eu – charmant théâtre à l'italienne membre des « Théâtres Historiques de France ».
Mécènes Individuels, vous soutenez et nourrissez les choix artistiques de notre établissement. Vous contribuez à assurer une place digne aux artistes et compagnies que nous accueillons, vous participez à la vie de ses spectacles, vous en discutez avec eux.
A l'heure où les financements de notre association sont fragilisés, il faut changer la vision de l'économie pour changer la vision culturelle. Il nous appartient de nous mobiliser pour continuer à faire du spectacle vivant une œuvre au service du public. Grâce à l'extension de la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, nous désirons vous associer à cet enjeu.
En tant qu'Amis Mécènes, votre don vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de son montant dans la limite de 20% du revenu imposable (ainsi un don de 50€ revient, en fait, à 17€). Quel que soit le montant de votre don, ce geste de soutien vous engage, vous devenez acteurs à part entière de la belle aventure du Théâtre des Charmes.
Nous sommes heureux d'avoir votre fidélité, merci pour votre soutien.

Comment faire un don ?
Deux possibilités :
- **par courrier** en renvoyant ce formulaire rempli et accompagné de votre règlement par chèque à l'adresse du Théâtre des Charmes – Ruelle Semichon - Quartier Morris – 76260 Eu
- **à la billetterie** (chèque ou espèces) avant ou après un spectacle.

Pour en savoir plus : 02 35 86 29 09 / theatredescharmes@gmail.com